

REGLEMENT INTERIEUR DE L'APPEL A PROJETS START-UP INDUSTRIE 4.0

1.	<i>PREAMBULE</i>	2
1.1.	Contexte	2
1.2.	Enjeux	2
1.3.	Objectifs	2
1.4.	Les organisateurs : le Mattern Lab et DECA-BFC	3
2.	<i>PERSPECTIVES DE L'APPEL A PROJETS</i>	3
2.1.	Objet de l'appel à projets	3
2.2.	Durée	3
2.3.	Apports aux projets retenus	3
2.4.	Innovation et confidentialité	4
3.	<i>COMITE D'EVALUATION</i>	4
3.1.	Constitution	4
3.2.	Fonctionnement	5
4.	<i>ÉLIGIBILITÉ</i>	5
4.1.	Éligibilité des candidatures	5
a)	Personnes physiques	5
b)	Personnes morales	5
4.2.	Éligibilité des projets	5
a)	Typologie	5
b)	Thématiques	6
4.3.	Localisation	6
5.	<i>MODALITES DE CANDIDATURES</i>	7
5.1.	Dates de l'appel à projets	7
5.2.	Dossier de candidatures	7
5.3.	Dépôt de candidature	7
5.4.	Critères d'évaluation	7
6.	<i>COMMUNICATION ET PUBLICITE</i>	7
7.	<i>ANNEXE</i>	8

1. PREAMBULE

1.1. Contexte

Le projet Transformation d'un Territoire Industriel (TTI), porté par les acteurs du Nord-Franche-Comté, a été labellisé Territoire d'Innovation en 2019. Très fortement ancré sur l'écosystème industriel du territoire, il se donne comme ambition de contribuer fortement au maintien du caractère industriel de l'activité économique, à travers le développement d'une filière industrielle de l'économie de l'hydrogène et le développement d'une culture commune de l'Industrie 4.0 comme vecteur de compétitivité et d'agilité des entreprises du territoire. Les industriels du territoire ont identifié des problématiques communes en matière d'industrie 4.0 autour notamment de la numérisation des process industriels, de leur efficacité, de leur agilité, et des évolutions des personnes qui en ont la charge.

Dans ce contexte s'inscrit la création du Mattern Lab, qui se définit comme le lieu de la montée en compétence partagée de cet écosystème sur l'Industrie du Futur. En complément des approches par filières, le Mattern Lab se veut le cœur d'un cluster territorial, dans lequel non seulement les entreprises industrielles, mais aussi les acteurs de la recherche et de la formation, les fournisseurs de l'industrie, l'écosystème de l'entrepreneuriat et de l'innovation, les étudiants et le grand public pourront échanger sur les problématiques communes et les solutions à y apporter pour l'Industrie du XXI^{ème} siècle.

A ce titre, l'incubateur régional DECA-BFC intervient pour l'accompagnement à la création de start-up innovantes issues ou liées à la recherche. Le maillage territorial de l'activité qu'il réalise sur toute la Bourgogne - Franche-Comté doit également répondre aux besoins identifiés des entreprises. C'est la raison pour laquelle DECA-BFC a été associé à cette nouvelle dynamique de l'industrie 4.0 du Nord Franche-Comté pour optimiser la détection et l'accompagnement des futures pépites de ce territoire.

Le Mattern Lab et DECA-BFC ont donc décidé de lancer un appel à projets « START-UP INDUSTRIE 4.0 ».

1.2. Enjeux

Les enjeux de cet appel à projets sont de faire naître, croître et fixer sur le territoire du Nord Franche-Comté les entreprises innovantes qui contribueront à la consolidation d'une filière Industrie 4.0 et à la montée en compétences des entreprises industrielles.

1.3. Objectifs

L'objectif général de cet appel à projets est de favoriser l'émergence de start-up innovantes contribuant à relever les défis de l'industrie 4.0 en lien avec les besoins et compétences du territoire du Nord Franche-Comté.

Deux objectifs spécifiques se distinguent :

1. Faire émerger des équipes projets répondant à des besoins exprimés par les entreprises
2. Concrétiser ces projets par la création de start-up pérennes en s'assurant d'une réalité de marchés suffisante.

1.4. Les organisateurs : le Mattern Lab¹ et DECA-BFC²

Constitution de groupes de travail identifiant les thématiques 4.0

En amont de tout appel à projets, des groupes de travail réunissant les adhérents du Mattern Lab sont constitués pour :

- définir les thématiques
- préparer, cibler et déployer un plan de communication de l'appel à projets

Diffusion de l'appel à projets

S'agissant de la communication externe : chaque adhérent est un relais de l'appel à projets qui rejoint les intérêts de sa structure.

En ce qui a trait à la communication interne, l'adhérent choisit les modalités de diffusion auprès de ses salariés en prenant en considération sa politique interne

- De propriété intellectuelle dans la perspective d'un éventuel transfert à la future start-up émergeant
- De gestion des ressources humaines

2. PERSPECTIVES DE L'APPEL A PROJETS

2.1. Objet de l'appel à projets

L'objet de cet appel à projets est d'encourager la créativité et l'esprit entrepreneurial. Les candidats devront proposer, seuls ou en équipe, des solutions innovantes à des problématiques de l'industrie 4.0 ou aux attentes spécifiques des adhérents du Mattern Lab identifiées dans le cadre des groupes de travail. Ces propositions seront évaluées au regard de l'adéquation produit ou service innovant, marché et équipe dans la perspective de création d'une start-up.

L'objet de cet appel consiste donc en une pré-sélection de porteurs de projets de start-up désireux de bénéficier de l'offre kit start-up du Mattern Lab et de DECA-BFC.

2.2. Durée

Cet appel à projets est ouvert du lundi 4 octobre 2021 au lundi 15 novembre 2021 à midi.

Les résultats des délibérations seront transmis aux candidats par courriel par le président du comité d'évaluation au plus tard le 20 décembre 2021.

2.3. Apports aux projets retenus

Sous réserve d'une labellisation du projet par le comité d'évaluation, en phase de pré-incubation, le kit start-up est composé de :

- D'une appréciation du comité d'évaluation Mattern Lab et de la mise en contact avec les membres du réseau ;
- D'une Master Class de 5 jours organisée par DECA-BFC au premier trimestre 2022 ;

¹ www.matternlab.com

² www.deca-bfc.com

- D'une aide à la préparation de dossiers de candidature pour le comité de sélection de l'incubateur régional DECA-BFC ;
- D'une visibilité et notoriété par les actions de communication organisées par le Mattern Lab ;
- D'un accès facilité aux sites industriels comme terrain d'expérimentation.

Sous réserve d'un avis favorable du comité de sélection de l'incubateur DECA-BFC, débutant ainsi la phase d'incubation du projet, l'offre d'accompagnement est constituée :

- D'une feuille de route intégrant des recommandations du comité de sélection de DECA-BFC pour mener à bien le lancement de la start-up ;
- D'un parcours d'accompagnement personnalisé piloté par un chargé d'affaires et un parrain chef d'entreprise ;
- D'un accès aux ateliers de l'entrepreneuriat ;
- Du financement de prestations externes pour mener à bien la feuille de route ;
- D'un hébergement au sein du Mattern Lab à Sochaux.

2.4. Innovation et confidentialité

Les membres du comité d'évaluation sont soumis à une clause de confidentialité concernant les projets soumis à son appréciation dans le cadre de l'appel à projets.

Néanmoins, le candidat a la possibilité de signaler les éventuelles oppositions à la transmission de son dossier à certains experts en fonction de leurs entreprises.

3. COMITE D'EVALUATION

3.1. Constitution

Le comité d'évaluation est composé de 15 membres maximum. La composition définitive du comité d'évaluation est finalisée à la clôture de chaque appel à projets, soit le 15 novembre 2021 pour le premier appel.

Il est composé :

- De membres permanents dans la limite de 10 :
 - *7 membres au maximum issus du bureau exécutif du Mattern Lab*
 - *Le directeur du Mattern Lab*
 - *La directrice ou un représentant de DECA-BFC*
 - *La chargée d'affaires référent DECA-BFC*
- De 5 membres temporaires au maximum avec :
 - *Un représentant de chaque entreprise dont 1 salarié candidate à l'AAP*
De façon à confirmer les aspects relatifs à la propriété intellectuelle et la gestion des ressources humaines.
 - *Un ou des experts techniques*
Le bureau s'appuiera sur un expert du domaine de compétences abordé mis à disposition par l'un des membres du Mattern Lab.
Le bureau pourra mandater le cas échéant d'autres experts du sujet pour donner une appréciation technique complémentaire.

Le comité constitué désignera, lors de chaque appel à projets, son président.

3.2. Fonctionnement

Sur convocation du président du Mattern Lab, le comité d'évaluation se réunit après la clôture de l'appel à projets pour :

- Procéder à l'évaluation des projets des candidats selon les critères définis paragraphe « critères d'évaluation »,
- Statuer sur les suites à donner au projet parmi les issues possibles suivantes :
 - Avis favorable à la labellisation Mattern Lab
Le porteur et son équipe sont intégrés à la Master Class et bénéficient d'un accompagnement renforcé par l'incubateur DECA-BFC. Ils sont accompagnés pour structurer leur projet en Master Class puis de façon individuelle avec la chargée d'affaires afin de structurer et rédiger un dossier de candidature sur leur projet entrepreneurial. Ce dossier doit être remis au comité de sélection de DECA-BFC.
 - Avis défavorable à la labellisation Mattern Lab
La proposition soumise ne semble pas répondre aux besoins de l'industrie 4.0 ni aux problématiques soulevées par les adhérents. Aucune suite ne sera donnée à cette proposition. Néanmoins, DECA-BFC se laisse la possibilité de suivre ce dossier en dehors du Mattern Lab.

4. ÉLIGIBILITÉ

4.1. Éligibilité des candidatures

a) Personnes physiques

Peuvent déposer leur candidature :

- Les salariés d'entreprises
- Les enseignants-chercheurs, docteurs ou post-doc des établissements d'enseignement supérieur
- Toute personne majeure portant un projet innovant

b) Personnes morales

- Toute entreprise implantée dans le Nord Franche-Comté dont la date d'immatriculation est inférieure à 1 an au moment du dépôt de candidature, non détenue majoritairement par un grand groupe ou un groupe d'entreprises

4.2. Éligibilité des projets

a) Typologie

Tout projet issu ou lié à la recherche, entendu par cela :

- ✓ Issu ou lié à la recherche privée, notamment :
 - Issu d'un laboratoire privé ou bureau de R&D d'une entreprise avec une propriété intellectuelle valorisable ou protégeable
 - Lié à la recherche privée ayant un verrou scientifique (technologique, organisationnel, comportemental ...) à lever en ayant recours à un organisme de recherche privée extérieur
- ✓ Issu ou lié à la recherche publique

b) Thématiques

Les thématiques éligibles sont celles relevant de l'activité du Mattern Lab sur l'industrie 4.0, à savoir :

- Contrôles avancés : métrologie du futur, imagerie numérique, traitement du signal...
- Performance environnementale et énergétique : management de l'énergie, usine propre, recyclabilité...
- IoT et data : dont capteurs, connectivité, infrastructure de stockage, intelligence artificielle, cybersécurité, machine to machine...
- Humain augmenté pour la production industrielle : Assistance cognitive et physique, applications mobiles, interface humain machine...
- Robotique/cobotique : Cobot, exosquelette, robot coopératif et interactif, drone...
- Outils numériques de conception et supervision : Modélisation multiphysiques, réalité virtuelle et augmentée, conception 3D, BIM...
- Organisation et processus : Acceptabilité individuelle, changements organisationnels, processus...

Par extension, seront examinés les dossiers relatifs également aux sujets suivants :

- Procédés de fabrication innovant : fabrication additive, usinage assisté, composite, assemblage hétérogènes...

Les thématiques spécifiques identifiées par les groupes de travail sont :

- La simulation des données et fonctionnement avec des outils types jumeaux numériques
- La flexibilité et l'organisation des flux internes
- La formation du personnel pour une montée en compétences des équipes, l'adaptation à de nouveaux métiers et l'acquisition de connaissances pour customiser
- Le développement des soft skills pour développer les capacités à résoudre des problèmes complexes, savoir récupérer et interpréter les données, s'adapter à l'utilisation de nouvelles machines
- Les ressources humaines en systèmes d'information pour trouver et attirer du personnel
- La traçabilité et continuité numérique : pour faire collaborer les outils (machine, cobot, data), géolocaliser les produits, outils et pièces de façon simple et peu onéreuse
- La prévision et accès aux données ouvertes : pour faire face aux difficultés d'approvisionnement, au rallongement des délais de livraison et disposer d'un accès aux données ouvertes
- La gestion de projets et partage des données internes
- La maîtrise et consommation énergétique
- La cybersécurité, chaîne de confiance et modélisation des données et systèmes de façon à partager les données en sécurité avec un partenaire, effectuer l'inter connexion des systèmes et veiller à la traçabilité des produits

4.3. Localisation

L'implantation prévue de la start-up est en Nord Franche-Comté.

5. MODALITES DE CANDIDATURES

5.1. Dates de l'appel à projets

L'appel à projets est ouvert du 4 octobre 2021 au 15 novembre 2021 à 12h.

5.2. Dossier de candidatures

Il est composé :

- D'une fiche de candidature AAP « START-UP INDUSTRIE 4.0 »
- Des CV de l'équipe projet associée
- D'un extrait K-Bis en cas de personne morale
- De toutes annexes jugées pertinentes par le candidat, limitées à 20 pages.

5.3. Dépôt de candidature

Le dossier doit être envoyé de façon dématérialisée à contact@matternlab.com, avec en objet « AAP START-UP INDUSTRIE 4.0 : *Titre du projet* » avant le 15 novembre 2021 à midi (12h). Au cas où le dossier ne fasse pas état de tous les éléments nécessaires, le candidat est rappelé par l'équipe du Mattern Lab pour compléter son dossier.

Ce dossier est ensuite envoyé par l'équipe du Mattern Lab aux membres du comité d'évaluation par voie dématérialisée une semaine au minimum avant la tenue du comité.

5.4. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation portent sur le projet, l'innovation technologique proposée, la propriété intellectuelle, le porteur et son équipe, le marché et les besoins financiers estimés.

Projet

- Pertinence de l'offre de solution aux enjeux de l'industrie 4.0 et plus spécifiquement aux problématiques des adhérents du Mattern Lab
- Offre de valeur au regard de l'analyse concurrentielle

Technologie, innovation et propriété intellectuelle

- Faisabilité /valeur ajoutée des innovations du projet
- Accord employeur ou dispositions prévues relatives au transfert de propriété intellectuelle

Porteur / équipe

- Adéquation porteur / projet
- Accord employeur ou dispositions relatives à la mobilité externe du porteur de projet et son équipe
- Complémentarité de l'équipe

Marché

- Identification et potentiel marché

6. COMMUNICATION ET PUBLICITE

Les projets lauréats et labellisés Mattern Lab bénéficient des actions de communication organisées par le Mattern Lab.

Une brève description des projets Mattern Lab sera publiée en ligne sur le site du Mattern Lab et de DECA-BFC. Le contenu sera validé par le porteur de projet à toute fin de confidentialité.

7. ANNEXE

Fiche de candidature START-UP INDUSTRIE 4.0